

# REVUE DE PRESSE « déchets »

Février 2021

*”Reproductions effectuées par « Organom » avec l’autorisation du Centre Français d’exploitation du droit de Copie (CFC - 20, rue des Grands Augustins - 75006 PARIS). Le document reproduit est une œuvre protégée et ne peut à nouveau être reproduit sans l’autorisation préalable du CFC.”*



SYNDICAT INTERCOMMUNAL / AIN  
TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS

## SOMMAIRE

### Actualités nationales :

« Un recyclage ingénieux change les mégots en chaises et bancs » (page 2)

*La Gazette des communes* - 8 février 2021

« Dix-neufs acteurs de la livraison signent une charte pour réduire les déchets et emballages plastiques à usage unique » (page 3)

*Francetvinfo.fr* - 15 février 2021

« Jusqu’à 10% de hausse à venir sur la fiscalité des déchets » (page 4)

*La Gazette des communes* - 15 février 2021

« Economie circulaire : une alliance mondiale pour économiser les ressources naturelles » (page 4)

*Actu-environnement.com* - 23 février 2021

### Territoire d’Organom :

« Comment consommer en seconde main à Bourg ? » (page 5)

*Le Progrès* - 7 février 2021

« Au-delà de 25 passages par an, les déchetteries seront payantes » (page 6)

*Le Progrès* - 21 février 2021

8 février 2021

## Economie circulaire Un recyclage ingénieux change les mégots en chaises et bancs

**D**epuis 2016, la société Mego! a récupéré plus de 18 tonnes de mégots, soit plusieurs centaines de millions de cigarettes en fin de vie, pour en faire... du mobilier urbain. Encore une goutte d'eau, car «ce sont 25 000 à 35 000 tonnes de mégots qui sont jetées annuellement par terre en France», indique Bastien Lucas, directeur et fondateur de Mego!.

A l'origine, des clients de sa société Ecoaction+, installée à Bourg-Blanc (Finistère) et spécialisée dans la collecte des déchets de bureau (gobelets, canettes, papiers...), demandent à Bastien Lucas une solution pour les mégots. Ce dernier fonde, en 2017, Mego! et son réseau de collecte de mégots, d'abord auprès de grandes entreprises (McDonald's, Vinci, Schneider Electric...), puis de collectivités. Meudon (Hauts-de-Seine), le 9<sup>e</sup> à Paris, Nantes, Lyon, la métropole de Brest, Vannes, Plabennec, Auray, Le Palais à Belle-Ile, Plougonvelin, Plougastel-Daoulas, Bourg-Blanc, etc. A Bordeaux, «Mego! fournit [51 000 euros

HT, ndlr] des cendriers permettant de garder au sec les mégots, et collecte chaque semaine les 123 cendriers placés aux endroits stratégiques du centre-ville. Elle sensibilise les habitants lors de la collecte et de manifestations publiques et rencontres dans les maisons de quartier ou dans les services de la métropole», explique Catherine Benevent, directrice de la gestion de l'espace public au pôle territorial de Bordeaux. Et d'inviter les entreprises bordelaises à en faire autant.

### FILTRES DÉPOLLUÉS ET COMPRESSÉS

Mego! dispose de 750 points de collecte. «Tout arrive à Bourg-Blanc. On sépare manuellement les mégots des touillettes, papier ou aluminium. On les broie pour séparer les filtres de la cendre, qui sert à faire du compost», détaille Bastien Lucas. Les filtres sont ensuite dépollués en circuit fermé dans de l'eau, la nicotine étant soluble. Les polluants sont traités par des levures et champignons. «Il ne reste alors plus que des traces d'hydro-

### MÉGO!

#### Le pitch

Mego! et ses sept salariés collectent les mégots un peu partout en France et les recyclent dans leur usine de Bourg-Blanc pour en faire du mobilier urbain.

#### ✔ Promesse

Le recyclage est moins polluant que l'incinération et incite davantage les fumeurs à trier leurs mégots.

#### + Risque

Recycler nécessite le transport des mégots et consomme de l'énergie, impacts inévitables à minimiser.

#### Contact

Bastien Lucas, dirigeant,  
contact@me-go.fr

carbures polycycliques aromatiques et de faibles quantités de formaldéhydes et composés organiques volatils, inférieures aux seuils réglementaires et à celles d'une table de bureau classique», complète-t-il. Par la suite, les filtres sont séchés et thermocompressés afin d'obtenir des plaques d'acétate de cellulose (mélange bois-plastique), sans autre ajout que des filtres vierges provenant de fabricants de tabac et des déchets de lunetiers pour améliorer le produit.

### TÉMOIGNAGE

#### «Une charte avec les organisateurs d'événements»



VILLE DE LANDERNEAU  
**VIVIANE BERVAS,**  
adjointe chargée de la  
transition écologique  
de Landerneau  
(15 800 hab., Finistère)

«Lors de la manifestation Les Rives de nuit en janvier 2018 et 2019, nous avons, avec le soutien de Mego!, sensibilisé les bars et clients à leurs mégots, non biodégradables. Sur une place, les clients vidaient dans un silo transparent au stand de Mego! les cendriers de poche distribués au préalable. Des élus et habitants ont effectué une journée de ramassage de mégots. Idem par des lycéens lors d'une journée en octobre 2019. Depuis, la mairie a été équipée, ainsi que les principaux bâtiments publics, de cendriers pour 1 000 euros, de nombreuses entreprises ont fait de même. La ville collecte tous ces cendriers et Mego! récupère les conteneurs mis à notre disposition deux à trois fois par an pour un coût de 300 euros annuels. Nous préparons avec Mego!

une charte "zéro mégot" engageant, notamment, chaque organisateur d'événement à un ramassage des mégots à l'issue de la manifestation.»

### DU MOBILIER URBAIN À 100 EUROS

A partir des plaques, l'entreprise fabrique du mobilier urbain: des bancs assis/debout (un peu plus de 100 euros l'unité) et des chaises d'une ou de deux places (250 euros la seconde). Parmi ses clients: Vinci autoroutes et la mairie du 9<sup>e</sup> à Paris. D'autres sociétés, Ecomégot à Bordeaux et Cy-clope à Lyon récupèrent les mégots, pour les transformer, le premier en briquettes de combustibles pour l'industrie, et le second en poudre combustible pour fours en énergie. Selon Bastien Lucas, «l'analyse du cycle de vie réalisée par trois experts montre, même si le recyclage n'est pas encore performant en termes de transport et d'énergie, que l'incinération des mégots génère plus de CO<sub>2</sub> et de gaz à effet de serre que le recyclage.» ● Frédéric Ville

15 février 2021

## Dix-neufs acteurs de la livraison signent une charte pour réduire les déchets et emballages plastiques à usage unique

La charte fixe notamment un objectif de 50% des emballages livrés sans plastique à usage unique d'ici le 1er janvier 2022.

Un geste pour la planète. Dix-neuf acteurs de la livraison de repas ont signé lundi 15 février une charte avec le ministère de la Transition écologique, dans laquelle ils s'engagent entre autres à réduire leurs emballages en plastique, indique un communiqué. Parmi les mesures phares figure un objectif de 50% des emballages livrés qui soient sans plastique à usage unique d'ici le 1er janvier 2022, puis de 70% au 1er janvier 2023.

Les signataires promettent par ailleurs la fin de la livraison systématique de couverts et de sauces dès le 1er mars 2021, ainsi que le lancement de 12 expérimentations pour réemployer les contenants pour plats, avec notamment des dispositifs de consigne. La charte fixe aussi un objectif de 100% d'emballages recyclables au 1er janvier 2022. Au total, *"dix engagements concrets structurent cette charte, permettant aux signataires d'être acteurs de la transition écologique dans leurs domaines respectifs"*, a précisé le ministère dans un communiqué, ajoutant que trois ONG accompagnent et soutiennent la démarche.

### Un marché "en progression constante"

La liste des acteurs signataires regroupe des plateformes de commande de repas en ligne (Uber Eats, Deliveroo, Tiptoque, CoopCycle, Stuart), des "restaurants virtuels" fonctionnant à partir d'une cuisine centrale (Frichti, Nestor, Popchef, Foodchéri, Foodles, Saveurs et Vie), des sociétés proposant des services de réutilisation d'emballages ou de consigne (Uzaje, Green Go, Reconcil, En boîte le plat, Pyxo) et des fabricants et fournisseurs d'emballages ou contenants (Metro, Pyrex, Arc International).

Plus de 200 millions de repas ont été livrés en 2019, générant plus de 600 millions d'emballages à usage unique qui ont terminé dans nos poubelles, selon les chiffres du ministère de la Transition écologique. *"Ce marché est en progression constante, de 20% par an. Et la crise sanitaire ne fait que renforcer cette tendance"*, pointe le ministère. *"Un comité de suivi se réunira régulièrement et une communication sur l'avancement des engagements sera réalisée tous les six mois. Le ministère animera la démarche et accompagnera les expérimentations de réemploi menées par les acteurs de la restauration livrée, avec l'appui de l'Ademe"*, l'agence de la transition écologique, détaille le communiqué.

Article rédigé par franceinfo avec AFP

15 février 2021

## Crise sanitaire Jusqu'à 10% de hausse à venir sur la fiscalité des déchets

**La crise sanitaire a impacté fortement la gestion des déchets et va pousser les collectivités à augmenter la fiscalité.**

**L**ors de son congrès annuel, qui s'est déroulé en ligne le 3 février, l'association Amorce a révélé les résultats d'une enquête réalisée auprès de ses membres: deux tiers d'entre eux prévoient d'augmenter la fiscalité locale sur les déchets pour compenser les impacts de la crise sur leurs activités, notamment la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Et 75% de ceux-ci

estiment que cette hausse sera comprise entre 5 et 10%.

Plusieurs raisons à cela. Tout d'abord, les effets de la crise sur les filières de valorisation des matériaux issus de la collecte sélective et du tri. «On a perdu des recettes sur le plastique; les verriers ont trop de stock et nous ont donnés deux fois moins que prévu; le papier recyclé a perdu de la valeur et des débouchés; et la filière textile s'est embourbée!» déplore Nicolas Garnier, délégué général d'Amorce. De ce fait, les collectivités se retrouvent avec des quantités très importantes de déchets résiduels. Ensuite, le

Covid-19 a obligé les collectivités et leurs prestataires à adapter leurs services, à mettre en place des procédures supplémentaires, à s'équiper en équipements de protection..., ce qui a généré des surcoûts.

### ACTIVITÉS POLLUANTES

Il faut enfin souligner la hausse importante de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) au 1<sup>er</sup> janvier 2021, qui se chiffre à +10 euros par tonne pour le stockage des déchets et +15 euros par tonne pour l'incinération. Gilles Vincent, président d'Amorce, cite le cas de Toulon Provence Méditerranée

(12 communes, 439 000 hab.), dont il est vice-président (LR): «Sur mon territoire, nous avons perdu 2 millions d'euros sur la collecte sélective et subi une hausse de 1,5 million de la TGAP, soit un total de 3,5 millions!» ●

**Arnaud Garrigues**

[www.lagazette.fr/720463](http://www.lagazette.fr/720463)

### À LIRE AUSSI...

**Le zéro phyto bientôt obligatoire dans les cimetières**

[www.lagazette.fr/720195](http://www.lagazette.fr/720195)

**Déchets d'emballages: et maintenant, le hors foyer**

[www.lagazette.fr/720032](http://www.lagazette.fr/720032)



23 février 2021

## Économie circulaire : une alliance mondiale pour économiser les ressources naturelles

L'Union européenne a lancé, le 22 février avec le Programme des Nations unies pour l'environnement (Pnue) et l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel (Onudi), l'Alliance mondiale pour une économie circulaire et une utilisation efficace des ressources. « *La création de cette alliance était l'un des objectifs du plan d'actions de l'UE pour l'économie circulaire adopté par la Commission européenne en mars 2020, dans le cadre du pacte vert pour l'Europe* », précise le communiqué de presse.

L'objectif est de rassembler, autour des enjeux d'économie des ressources, les gouvernements, des organisations et des réseaux actifs sur ces questions, afin de « *donner une impulsion mondiale à la transition vers une économie circulaire, l'utilisation efficace des ressources et une consommation et une production durables* ».

Le Canada, le Chili, la Colombie, le Japon, le Kenya, la Nouvelle-Zélande, le Nigeria, la Norvège, le Pérou, le Rwanda et l'Afrique du Sud ont rejoint l'alliance.

**Sophie Fabrégat**, journaliste  
Rédactrice spécialisée

7 février 2021

BOURG-EN-BRESSE

# Comment consommer en seconde main à Bourg ?



La boutique *Ça crée ça cause* est gérée par Nathalie Mauricette, elle y propose des articles faits main mais aussi de seconde main.  
Photo Progrès/Sara CHERROUDA

**Après les confinements, les Français ont changé leurs habitudes de consommation. Ils dépensent moins et mieux, même à Bourg-en-Bresse où les commerces sont quelque peu désertés pendant les soldes. Certains ont fait le choix de se tourner vers la seconde main.**

Les Français, comme les Burgiens, ont fait du tri dans leur placard pendant les confinements. L'occasion de faire le vide et parfois de gagner un peu d'argent en revendant des articles. La tendance exis-

te depuis plusieurs années, mais elle a explosé ces derniers mois. « J'ai vendu les habits en bon état pour la plupart et j'ai accumulé une cagnotte de 355 € en un mois », signale Lucie Jobin, une Burgienne qui s'est tournée vers la plateforme en ligne Vinted. Elle fait partie des 50 % de Français convaincus.

### Friperie et solidarité

Une manière de dépoussiérer l'image de l'achat d'occasion qui n'est plus réservé qu'aux friperies. À

Bourg-en-Bresse, par exemple, tout le monde connaît *Frip'One*. Le magasin de l'association Tremplin remplit ses rayons avec les dépôts récupérés dans les bennes vertes. Soit ils sont revendus tels quels à des prix défiant toute concurrence, soit ils sont transformés en une nouvelle pièce. Fripe, rime aussi avec *Emmaüs* dont la boutique est située rue Charles-Robin où l'on trouve des vêtements autant que de la vaisselle. Et dans les deux cas, les bénéfices servent à une cause

solidaire.

### Renouveler sa garde-robe

Dans un autre genre, des commerçants ont fait ce choix pour être dans l'air du temps. À l'image de Nathalie Mauricette dont la boutique *Ça crée ça cause* est ouverte depuis l'été dernier à quelques pas de la gare. Là elle fabrique des sacs ou encore des bijoux.

Elle réserve aussi une place à la seconde main. « J'ai envie de proposer des produits en très bon

état qui ont besoin d'une seconde vie, signale-t-elle. De belles matières, de belles coupes, beaucoup moins cher que le neuf et ça permet d'éviter le gaspillage. » Nathalie Mauricette pousse la logique encore plus loin en proposant, dès la crise sanitaire passée, un atelier upcycling. « On vient avec un vêtement qu'on ne porte plus et on lui donne un coup de jeune. »

De quoi faire de la seconde main directement depuis son dressing.

S. CH.

### ZOOM

#### Différentes façons de consommer

La seconde main n'est pas réservée qu'aux petits budgets. Le dépôt-vente *Incontournable* rue Lalande à Bourg propose de se faire plaisir en acquérant une pièce haut de gamme à des prix abordables. Et à l'inverse, *La Retap* à Ceyzériat, également gérée par l'association Tremplin, revend des objets valorisés par les agents de la Ressourcerie. Et comme la seconde main s'adapte à tous les concepts, le tiers-lieu *Le Rep'r* à Bourg proposait avant la crise sanitaire des Apéro-troc, l'occasion d'échanger ses affaires sans dépenser un sou.

AMBÉRIEU ET LA PLAINE DE L'AIN

# Au-delà de 25 passages par an, les déchetteries seront payantes

À partir d'avril, la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain limitera les accès gratuits dans ses sept déchetteries. Au-delà de 25 passages annuels, l'accès coûtera 8 euros aux particuliers. La CCPA vise surtout les professionnels déguisés. La nouvelle tarification divise les élus.

Pour contenir les coûts de fonctionnement de ses sept déchetteries, la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain va encore « serrer les boulons ». L'expression a été employée par André Moingeon, le vice-président chargé des déchets lors du dernier conseil communautaire. Pour limiter l'accès aux seuls habitants du territoire, la lecture des plaques minéralogiques a été instaurée ces dernières années : les ménages doivent inscrire leurs véhicules auprès de la comcom. Cette fois, les passages gratuits seront limités pour les particuliers à partir du 1<sup>er</sup> avril. Les ménages auront droit à 25 passages annuels gratuits et au-delà, la visite coûtera 8 euros. Pour les professionnels, le seuil de 25 visites annuelles va aussi jouer : il déclenchera une facturation plus élevée. Ils étaient déjà soumis à un paiement de 5 € ou 10 € par passage, selon la taille du véhicule.

« Nous avons constaté que des personnes passaient abusivement, a exposé André Moingeon. Après le confinement notamment, on a vu des passages anormaux de l'ordre



À l'entrée des sept déchetteries intercommunales, un contrôle des accès par lecture des plaques d'immatriculation permettra de calculer le nombre de passages annuels des foyers. Photo Progrès/Fabienne PYTHON

de 50 à 60 passages qui ne pouvaient pas correspondre au bricolage chez soi. On a dit on va remettre les choses d'aplomb. Que ce soient les particuliers ou les professionnels, 25 passages dans l'année, c'est un tous les quinze jours en moyenne, c'est déjà pas mal. » La mesure vise donc surtout des professionnels déguisés qui utilisent des véhicules particuliers pour déposer gratuitement leurs rebuts de chantier. André Moingeon assure d'ailleurs que les filières s'organisent davanta-

ge et évoque « la création de déchetteries pour professionnels organisés par les privés. »

## « Pourquoi on ramène de la complexité ? »

Les restrictions d'accès n'ont pas fait l'unanimité au sein des élus communautaires. Jehan-Benoît Champault, maire de Saint-Eloi, a estimé que les particuliers seront pénalisés et que le stockage des déchets autour des maisons n'est pas souhaitable. « Je ne vois pas pourquoi, alors qu'on

incite les particuliers à trier leurs déchets, on en remet une couche en disant « vous n'avez droit qu'à tant de passage ». Pourquoi on ramène de la complexité ? S'il y en a un qui fait 40 voyages parce qu'il est retraité et qu'il n'a que ça à faire, on le laisse faire ses 40 voyages. Cela ne pose pas un problème de volume traité en déchetterie, » a-t-il plaidé. Nathalie Fougeray, maire adjointe de Saulx-Brénaz, a jaugé le seuil bas : « Une fois par semaine en déchetterie, ce serait le mini-

mum, quand vous n'avez pas de garage, pas de terrain... » Joël Guerry, élu d'Ambérieu, a aussi souligné qu'un véhicule peut servir aussi à transporter les déchets d'autres habitants sans voiture, comme des personnes âgées. Visiblement étonné par ces objections, André Moingeon a maintenu les dispositions décidées par la commission déchets, invitant ses homologues y siéger. Sept élus se sont abstenus et cinq ont voté contre.

Fabienne PYTHON

## REPÈRES

### ■ Tarifs des particuliers

L'accès reste gratuit pour les voitures d'un même foyer jusqu'à 25 passages par an. Au-delà, la visite sera facturée 8 €. Pour 2021, le comptage démarre à partir du 1<sup>er</sup> avril avec un seuil de 20 passages gratuits, puis payants au-delà. La facturation sera adressée avec la taxe incitative d'enlèvement des ordures ménagères.

### ■ Tarifs des professionnels

Pour un véhicule léger : 5 € jusqu'à 25 passages, 8 € ensuite ; pour une camionnette de - 2,6 t, jusqu'à 25 passages, 10 € puis 15 € ; pour une camionnette de 2,6 à 3,5 t : 13 € puis 20 €. Un passage mensuel gratuit était offert jusqu'à présent : cette mesure est supprimée.

### ■ Vers la multiplication des dépôts sauvages ?

La tarification va-t-elle générer davantage de dépôts sauvages ? Le vice-président observe : « ils existaient déjà quand les déchetteries étaient quasiment gratuites. » Il estime que le problème relève surtout du législateur qui devrait faciliter les possibilités d'action des maires.

### ■ Les coûts grimpent

La gestion des déchets coûte 7 millions d'euros par an à la CCPA et les déchetteries pèsent pour un tiers des frais. « Les déchetteries coûtent de plus en plus cher à cause de la taxe à l'enfouissement pour les déchets que l'on n'arrive pas à recycler » martèle André Moingeon. La taxe générale sur les activités polluantes, 37 € par tonne aujourd'hui, passera à 65 € la tonne en 2025.